DEPARTEMENT
DES
ALPES MARITIMES

REPUBLIQUE FRANCAISE - Loi du 5 avril 1884 (article 56)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

DELIBERATION n°69/2021
OBJET : PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE DE CHATEAUNEUF À L'ASSOCIATION DES AMIS DE LA BIBLIOTHÈQUE

Conseillers en exercice :	27
Présents :	21
Excusés :	6
Pouvoirs :	4
Votants :	25

SÉANCE DU 9 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 9 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 2 décembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Emile BEZZONE, Martine LIPUMA, Christian GORACCI, Laurence MARGAILLAN, Pierre BRANCATO, Sylvie DAVILLER, Jean-François PIOVESANA, Adjoints,
Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Jean-Marie ROUAN, Colette ZALMA, Patrick LECLERCQ, Joëlle BOUHELIER, Lydie CHRETIENNOT, Vincenzo MARCIANO, Daniel DIB, Christine VAUTRIN, Bruno DEPOORTERE, Céline VERSACE, Nadège ISOARDO, Caroline RICORD, Emilie GAGLIOLO, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Jean-Paul THIEULIN, Olivia LEVINGSTON, Stéphane GARAVAGNO, Eric ROMAN, Sandrine BRUNET, Emilie GAGLIOLO.

PROCURATIONS : Olivia LEVINGSTON qui a donné pouvoir à Laurence MARGAILLAN, Stéphane GARAVAGNO qui a donné pouvoir à Sylvie DAVILLER, Eric ROMAN qui a donné pouvoir à Jeannot MANCINI, Emilie GAGLIOLO qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadège ISOARDO

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Châteauneuf a signé le 1er juillet 2021 avec l'association des Amis de la Bibliothèque, une convention de collaboration par laquelle l'association apporte une aide bénévole au fonctionnement de la bibliothèque, assurant des missions d'accueil des lecteurs lors des permanences, d'entretien des ouvrages, et d'organisation d'événements autour du livre et de la culture.

Aux termes de la même convention, la Commune met à disposition de l'association des amis de la bibliothèque les locaux de la bibliothèque quatre fois par semaine, ainsi que le mobilier et les œuvres. Par ailleurs, afin d'organiser les dépenses liées à l'organisation des animations autour du livre prises en charge par l'association, la Commune a prévu de lui verser une subvention annuelle, laquelle doit faire l'objet d'un examen et d'un vote chaque année par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Au vu de la convention du 1er juillet 2021 ;

Au vu de la demande de subvention de l'Association des Amis de la Bibliothèque, de son programme d'action 2021 et de son budget prévisionnel ;

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu, et après en avoir délibéré :

APPROUVE le versement d'une subvention de 4 500 euros à l'association des amis de la bibliothèque ;

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à notifier la présente délibération à l'association.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

MAIRIE DE CHATEAUNEUF (Alpes-Maritimes)

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le 16 DEC. 2021
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le 16 DEC. 2021